

Le 20 sept. 2021 à 13:41, Mairie de Villard sur Doron <mairie@villardsurdoron.com> a écrit :

Bonjour Monsieur DUCHENE,

Mme CASTELLANI souhaiterait vous joindre téléphoniquement lors de votre prochaine permanence du 29 septembre (voir mail ci-dessous).

Est ce que cela est possible ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.

Lionelle Jodelet

----- Message transféré -----

Sujet :Projet construction Bisanne 1500

Date :Mon, 20 Sep 2021 12:01:06 +0200

De :Martine CASTELLANI <martinecastellani51@gmail.com>

A L'ATTENTION DE MONSIEUR HUGUET, MAIRE DE VILLARD SUR DORON

Bonjour Monsieur Huguet,

Nous sommes Mr et Mme Castellani, propriétaires d'un terrain à Bisanne 1500, Section A numéro 7 LES ROSIERES 83 à 85 ca.

Nous avons eu l'occasion de vous rencontrer il y a quelques années lors d'un séjour chez vous, nous vous avons posé la question à savoir si nous pourrions un jour avoir l'espoir de construire sur notre terrain et votre réponse était "ce ne sera peut-être pas sous mon mandat mais je pense sincèrement qu'un jour cela pourrait se faire".

Nous constatons que vous êtes toujours en place et, tant mieux, cela nous conforte dans l'idée que vous êtes un bon maire, soucieux de la bonne gestion et de l'évolution de votre commune.

Nous sommes passés cet été comme tous les ans pour faire un petit coucou à notre terrain dans lequel nous avons fondé tant d'espoir. Et

nous suivons l'évolution , nous avons eu l'heureuse surprise de constater que les choses bougeaient et avançaient dans le bon sens. Nous voudrions prendre un rdv téléphonique avec M Jean Jaques DUCHENE le Mercredi 29 Septembre, j'ai appelé la mairie ce matin , la personne que j'ai eu en ligne m'a conseillé de faire ma demande par mail.

Est ce que cela serait possible, et pensez vous que notre terrain pourrait être sur les zones envisageables pour les constructions prochaines?

Vous pouvez nous joindre par mail ou par tel

martinecastellani51@gmail.com

06 82 36 31 05

Bien cordialement

M et Mme Castellani



Garanti sans virus. www.avg.com